



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 291 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le pont de l'autoroute 30 chevauchant le canal de Beauharnois n'ait pas encore de nom;

CONSIDÉRANT QUE Madeleine Parent (23 juin 1918 - 12 mars 2012) ait été une militante en quête de justice sociale qui restera un exemple à suivre pour toutes les femmes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette syndicaliste, féministe et humaniste aura laissé sa marque dans l'histoire non seulement du Québec, mais particulièrement dans la région du Suroît;

CONSIDÉRANT QU'en 1993, elle se soit vu décerner le Prix Idola-Saint-Jean, prix remis à une femme ou un groupe de femmes ayant contribué à l'amélioration de la situation des femmes et à l'avancement du féminisme au Québec;

CONSIDÉRANT QU'elle se soit aussi illustrée pour sa défense des droits des femmes autochtones et pour son combat pour les salaires égaux pour travail de même valeur;

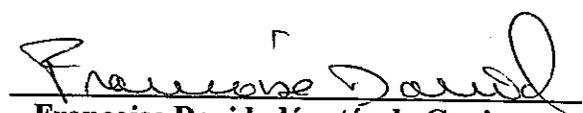
CONSIDÉRANT QUE des citoyens et des citoyennes de la région du Suroît aient déjà déposé une demande officielle à la Commission de la toponymie à l'effet de nommer ledit pont: Le pont Madeleine-Parent;

CONSIDÉRANT QUE ce serait le premier pont d'envergure à porter le nom d'une femme québécoise;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches nécessaires pour nommer le pont de l'autoroute 30 au-dessus du canal de Beauharnois, le pont Madeleine-Parent.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Françoise David, députée de Gouin

10 juin 2013
Date de signature de l'extrait